

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 22509 Numéro SIREN : 889 160 560 Nom ou dénomination : AB
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2022 sous le numéro de dépôt 30241



20220302412021

DATE DEPOT : 28/03/2022

N° DE DEPOT : 30241

N° GESTION : 2020B22509

N° SIREN : 889160560

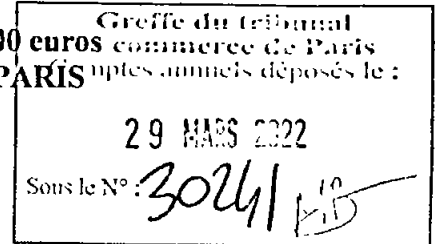
DENOMINATION : AB

ADRESSE : 346 bis rue des Pyrénées 75020 Paris

MILLESIME : 2021

AB
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 346 Bis, rue des Pyrénées 75020 PARIS

RCS : PARIS 889 160 560



EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 Mars 2022

*(Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2021
& capitaux propres devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social)*

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de ce premier exercice social s'élevant à – 10.924 euros en totalité au poste « **REPORT A NOUVEAU** ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'est distribué aucune somme à titre de dividendes au cours de ce premier exercice social.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que le bilan de la société établi à la date du 30 septembre 2021 et approuvé par lui, fait apparaître des capitaux propres de – 9.924 euros, qui sont devenus inférieurs à plus de la moitié du capital social dont le montant est de 1.000 Euros,

Décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, **de ne pas procéder à la dissolution de la société, qui de ce fait continue son existence.**

SIXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du présent procès-verbal constatant ces délibérations à l'effet d'accomplir les formalités auprès du greffe du tribunal de commerce

AB

ainsi que pour effectuer la publicité relative à la décision de poursuite des activités, afin d'en faire porter la mention sur le K bis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur le Président.

BETTAIEB Ahmed
Président & associé unique.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise SASU AB Néant ☐

Adresse de l'entreprise 346 b rue des Pyrénées 75020 PARIS

Numéro SIRET * 8 8 9 1 6 0 5 6 0 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 3 Durée de l'exercice précédent * 0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 0 0 9 2 0 2 1	0 0 0 0 0
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	300 000	012	300 000
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	39 698	030	9 425
	Immobilisations financières * (1)	040	14 000	042	14 000
	Total I (5)	044	353 698	048	9 425
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 740	052	2 740
	Marchandises *	060	667	062	667
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	7 004	070	7 004
	{ Autres * (3)	072	5 267	074	5 267
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	18 731	086	18 731
	Charges constatées d'avance *	092	784	094	784
	Total II	096	35 192	098	35 192
	Total général (I+II)	110	388 890	112	9 425

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Ecart de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	(10 924)
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(9 924)
	Provisions pour risques et charges Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	281 233
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	33 870
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 22 380)	172	74 286
	Produits constatés d'avance	174	
RETOURS	Total III	176	389 390
	Total général (I + II + III)	180	379 465
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	224 358
(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	353 698
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications complémentaires techniques figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire l'article 3912 du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise SASU AB		Exercice N clos le 30 09 2021		Exercice N-1 clos le 30 09 2020		Neant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13 0 0 9 2 0 2 1		10 0 0 0 0			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	31 237				
	Production vendue	biens	215	214	356 681				
		services *	217	218					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	736				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	388 655				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	17 038				
	Variation de stock (marchandises) *			236	(667)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	99 094				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(2 740)				
	Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier - immobilier		242	79 748				
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	244	157				
	Rémunérations du personnel *			250	179 940				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	32 086				
	Dotations aux amortissements *			254	9 425				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	18				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	414 100				
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(25 445)				
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)	280	17 433				
	Produits exceptionnels		(IV)	290					
	Charges financières		(V)	294	2 562				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	350				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(10 924)				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	10 924		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	350			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Entreprise nouvelles (44 serres)	986	Zone franche urbaine (44 serres et octies A)	987	Zones de restructuration de la déficence (44 serres)	127	Zones de revitalisation rurales (44 serres)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 serres)	981	Jeune entreprise innovante (44 serres A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 (quodicies))	991				
Divers ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	348	349		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354	10 574		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372	10 574		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU AB

30/09/2021

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		350
Total des réintégrations diverses	330	350

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)
Désignation de l'entreprise :
SASU AB
Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	300 000	404		406	300 000	300 000
	Autres	410		412		414		416		
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	39 698	444		446	39 698	39 698
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	14 000	484		486	14 000	14 000
TOTAL		490		492	353 698	494		496	353 698	353 698

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	9 425	534		536	9 425
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
	TOTAL	570		572	9 425	574		576	9 425

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mixées hors service ou reintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc am divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2031/2 déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	10 574
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	10 574

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209C du CGI)	996	
--	-----	--	--	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 935
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	13 931
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SASU AB

30/09/2021

[illegible]

Dossier N° 101421 en Euros

Expert On Demand

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU AB		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 21/09/2020		et clos le : 30/09/2021	
Durée en nombre de mois		1	3
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	12
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	387 919	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	387 919	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	95	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	3 407	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	641	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4 143	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	121	126 571	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	25 848	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	18	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	152 437	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	239 625	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	239 625	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	377 435	Effectifs au sens de la CVAE *
	023	0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	01/01/2020	31/12/2020
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (ligne 143), portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs